



**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
du marché relatif à l'élaboration d'un dossier de certificat d'urbanisme
opérationnel en vue de l'implantation d'un établissement hôtelier
au sein du Golf de Moliets**

**Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés
de Moliets-et-Maâ,**

VU le code de la commande publique,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au
Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

Vu le devis présenté par la SARL Agence METAPHORE en date du 23 mars 2023,

DECIDE :

- d'attribuer et de conclure le marché de services avec la SARL Agence METAPHORE,
sise 38 quai de Bacalan à Bordeaux (33000), selon les modalités décrites comme
suit :
 - **Objet du marché :** élaboration d'un dossier de certificat d'urbanisme
opérationnel comprenant notamment le CERFA et ses annexes, une note
descriptive du projet et un plan de masse des bâtiments existants en vue de
l'implantation d'un établissement hôtelier au sein du Golf de Moliets
 - **Montant total :** 1 825,00 € HT soit 2 190,00 € TTC

Fait à Mont-de-Marsan, le **19 AVR. 2023**

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON